



## **Motion adoptée dans le cadre du CSA des DDI du 13 novembre 2024**

### **NON à la prolongation de l'austérité budgétaire en 2025, OUI au rétablissement des moyens de fonctionnement des DDI**

Les représentants des agents des Directions Départementales Interministérielles (DDI), réunis en Comité Social d'Administration (CSA) de réseau le 13 novembre 2024, expriment leur vive inquiétude face à l'annonce de la poursuite de la rigueur budgétaire en 2025, appliquée aux services territoriaux de l'État. Cette politique d'austérité, en vigueur depuis plusieurs années et fortement aggravée en 2024 par coupes successives, a des conséquences directes et délétères sur le fonctionnement des services publics et sur les conditions de travail des agents qui en assurent les missions.

#### **Les représentants des agents des DDI constatent et dénoncent les effets de la rigueur budgétaire**

Depuis la mise en œuvre de ces restrictions budgétaires, les agents des DDI sont confrontés à des conditions de travail dégradées et à une pression accrue, compromettant leur capacité à remplir leurs missions essentielles. Les restrictions budgétaires ont entraîné :

- Une limitation sévère des déplacements nécessaires pour les inspections et contrôles sur le terrain, réduisant l'efficacité de leurs actions.
- Une insuffisance en fournitures et équipements essentiels, forçant les agents à travailler dans des conditions précaires, parfois sans le matériel adéquat.
- Des restrictions en matière de formation continue, de préparation aux concours et examens, fragilisant le maintien des compétences professionnelles des agents en remettant en cause l'égalité des droits.
- Des conditions de travail et d'accueil du publics dégradé (réduction des horaires d'ouverture au public, bâtiments mal chauffés, télétravail imposé).

Ces restrictions budgétaires ont un impact direct sur la qualité des services publics offerts aux citoyens et entrave la capacité des DDI à remplir leurs missions dans des conditions optimales. Les reports et annulations de certaines missions et contrôles nuisent gravement à la santé publique, à la sécurité sanitaire et environnementale, à la protection des consommateurs et des salariés et au soutien aux initiatives locales de développement.

#### **Dans ce contexte, les représentants des agents des DDI en appellent solennellement aux décideurs afin que :**

- 1- Les moyens budgétaires nécessaires soient rétablis en 2025 afin de permettre aux agents des DDI de réaliser leurs missions dans des conditions de travail décentes et respectueuses de leur santé et de leur sécurité.
- 2- Les agents puissent bénéficier d'un environnement de travail digne, incluant le matériel adéquat et des conditions matérielles satisfaisantes.
- 3- Le service public, garant de la cohésion territoriale et sociale, soit préservé de toute politique d'austérité, y compris en matière salariale, qui met en péril sa qualité et son accessibilité.

**Les moyens de fonctionnement de l'ATE ne peuvent être une variable d'ajustement budgétaire, et les DDI ne sauraient être des victimes collatérales.**